

GRILLE TARIFAIRE 2019-2020

Annexe à la convention de formation en CFA

(Révisables chaque année, voir circulaire de rentrée)

<u>Choix du régime (à cocher)</u>	BAC PRO	BTS		
	MV ou TMSEC	MV ou FED	MV ou FED	MV ou FED
EXTERNAT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Chèque de Réservation (échéance septembre)	32 €	32 €		
Contribution de formation	350 €	350 €		
Mensualité sur 10 mois (octobre à juillet inclus)	31,80 €	31,80 €		
DEMI-PENSION 5 jours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <u>OPTION</u> Repas à la carte	<input type="checkbox"/> <u>OPTION</u> demi-pension	
Chèque Réservation Demi-pension (échéance septembre)	94 €	32 €	94 €	
Demi-pension	678 €	(1)	679 €	
Contribution de formation	350 €	350 €	350 €	
Mensualité sur 10 mois (octobre à juillet inclus)	93,50 €	31,80 €	93,50 €	
INTERNAT 5 jours/4nuits (pendant les semaines de présence au CFA)	<input type="checkbox"/> Pension complète	<input type="checkbox"/> Uniquement nuits et petits déjeuners	<input type="checkbox"/> <u>OPTION</u> Hébergement + demi-pension	<input type="checkbox"/> <u>OPTION</u> Pension Complète
Chèque Réservation internat (échéance septembre)	200 €	120 €	181 €	232 €
Chèque de caution chambre BTS		200 €	200 €	200 €
Hébergement	629 €	960 €	960 €	960 €
Repas	1 220 €	(1)	679 €	1 239 €
Contribution de formation	350 €	350 €	350 €	350 €
Mensualité sur 10 mois (octobre à juillet inclus)	199,90 €	119,10 €	180,80 €	231,70 €

(1) Une carte de cantine sera donnée à chaque BTS. Carte à créditer d'avance par chèque, espèce ou CB. Prix unitaire de repas = 7 €

Pris connaissance des conditions tarifaires

Le/...../..... à

Nom Prénom et signature

A retourner au CFA avec le chèque de réservation à l'ordre de l'OGEC UNION SAINT MICHEL.

Remarques générales :

- Les chèques sont à établir à l'ordre de OGEC UNION SAINT MICHEL, éviter les règlements en espèces.
 - **Le chèque de réservation doit être donné à l'inscription ou réinscription, il sera encaissé en septembre en règlement du mois de septembre.**
 - **Pour les BTS qui ont choisi de l'hébergement = Joindre le chèque de caution avec le chèque de réservation**
 - Règlement suivant l'échéancier noté sur la 1ère facture, les factures sont établies par année.
 - Pour les familles en faisant la demande par écrit au service comptabilité, le règlement peut être réparti sur 12 mois.
 - Nous vous invitons à régler par prélèvement automatique mensuel (tiré le 10 de chaque mois) ainsi le règlement de votre facture est échelonné, il vous suffit pour cela de remplir une autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire).
- Attention, en cas de non-paiement d'une mensualité, celle-ci sera automatiquement reportée sur les échéances restantes dues.
- **Tout changement (adresse, téléphone, situation familiale, adresse mail,...) doit être signalé par écrit au secrétariat.**
 - En cas de changement de compte bancaire, le nouveau RIB devra être adressé au service comptabilité avant le 20 du mois.

DEMI-PENSION ET INTERNAT :

- **Facturation annuelle. ! :** Tout apprenti inscrit en demi-pension et internat n'est pas autorisé à changer de régime en cours d'année mais uniquement au début de la rentrée scolaire suivante. L'internat reste dû en totalité jusqu'à la fin de l'année de formation en cours, sauf cas exceptionnel d'autorisation : déménagement, raison médicale, perte d'emploi.
- En cas d'absence, les repas non pris sont déduits à compter de la 2ème semaine d'absence, sous réserve de justificatif légal (arrêt de travail, convocation administrative, événement familial...).
- En cas d'exclusion temporaire, les frais de demi-pension et d'internat sont dus.
- En cas de non-paiement dû à son terme, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre l'apprenti à la cantine ou à l'internat, et ce, après avoir averti les parents (par lettre, par téléphone).

Le chèque de réservation est versé à l'inscription pour les nouveaux inscrits et au plus tard avant le 30 juin 2019. La place d'internat ne sera prise en considération qu'à partir de la réception de ce chèque d'acompte (et de caution pour les BTS). Sans règlement à cette date, votre place sera attribuée à un(e) apprenti(e) en liste d'attente.

Autres frais à prévoir :

- Photographies scolaires, sorties exceptionnelles et/ou pédagogiques.
- L'acquisition de matériel professionnel (caisse à outil...) est indispensable pour la pratique de nos formations. Le matériel est négocié par l'établissement et réglé par les familles directement aux fournisseurs (cf le document « trousseau » envoyé par courrier courant juillet).